

ÉLECTIONS
EUROPÉENNES 2019



MANIFESTE

POUR le droit
au logement et à
une consommation
durable
en EUROPE






A lors que le renouvellement du Parlement européen approche, les aspirations des peuples européens à plus de progrès social se font de plus en plus sentir. Sur le plan national, en France, nous sommes confrontés depuis plusieurs mois à une intensification du mouvement social ayant émergé sur fond de révolte contre les injustices sociales, fiscales et pour l'extension de la démocratie. La revalorisation du pouvoir d'achat figure en tête des revendications portées par ce mouvement ainsi que par la majorité des habitants et consommateurs français. S'il est urgent de mettre en place, à l'échelle européenne, les moyens d'une harmonisation sociale par le haut afin que tous les citoyens disposent du même niveau de protection sociale, un diagnostic global est également aujourd'hui indispensable.

La dernière enquête publiée par l'OCDE¹ en avril appelant les gouvernements membres à « faire davantage en faveur des ménages de la classe moyenne » permet de constater que l'absence d'évolution des revenus des classes moyennes a été fortement impactée par la progression des coûts du logement et de l'éducation. Etudes statistiques à l'appui, l'organisme international illustre comment le logement pèse fortement dans le budget des ménages intermédiaires et la manière dont ces coûts ont progressé trois fois plus vite que le revenu médian des ménages observés depuis vingt ans.

1. L'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) rassemble 36 pays dont 23 Etats membres de l'UE sur 28.




En se concentrant sur l'UE, on note également une grande disparité dans l'accessibilité économique au logement des habitants avec un taux de surcharge des coûts du logement variant, entre 1,4 % à Malte jusqu'à près de 40,5 % en Grèce en 2016² : en moyenne, 11,1 % des ménages européens (soit 22 348 834 ménages) dépensaient 40 % ou plus de leurs revenus disponibles pour se loger en 2016. Des proportions considérables qui sont encore plus terribles lorsqu'on recentre l'analyse sur les ménages européens pauvres puisque ces situations d'effort excessif s'élèvent alors à près de 38 % en 2019³ !

A ce titre, l'enjeu du logement abordable ne se limite pas aux frontières nationales et le message envoyé par les locataires allemands contre la hausse des loyers et pour la remunicipalisation des logements vendus aux spéculateurs nous interpelle particulièrement. Face au mouvement de marchandisation et de privatisation du logement qui prend de l'ampleur en Europe, une véritable réflexion est indispensable. Les habitants et citoyens européens ne doivent plus être tributaires d'un marché dérégulé qui les prend en otage mais doivent, au contraire, pouvoir vivre dans des conditions d'habitation dignes à des prix modérés. L'expérience britannique thatchérienne en matière de privatisation du logement social qui a plongé de trop nombreux ménages dans les affres de la pauvreté ne doit pas se reproduire. Or si nous ne prenons pas


2. Statistiques sur le logement, Eurostat, 2016

3. 4^e Regard sur le mal-logement en Europe, Fondation, Abbé Pierre-FEANTSA, 2019



garde à la dangereuse évolution des modèles européens de logement social et à leur fragilisation, l'économie souterraine des marchands de sommeil pourrait en être renforcée. Notre conception commune de la protection sociale, érigée à l'article 16 de la Charte sociale européenne, implique que chaque pays européen puisse mettre en place un encadrement des loyers mais surtout, qu'il développe son offre de logement social. En ce sens et dans le cadre des prérogatives de l'UE en matière de droit social, la CNL estime que les nouveaux parlementaires européens devront défendre toutes les propositions visant à renforcer le droit au logement, notamment par le renforcement des normes de prévention des incendies et d'efficacité énergétique afin que l'on puisse vivre en sécurité dans son logement (article 2 de la CDFUE) tout en réduisant ses dépenses énergétiques. Les eurodéputés devront également agir pour conforter le logement social dans sa mission d'intérêt général.

Les articles 106 et 107 du traité de l'Union européenne interdisant l'ingérence des Etats dans les mécanismes du marché libre ne s'appliquent pas au logement social. Inclus dans les services d'intérêt économique général (SIEG), le logement social ne devrait donc pas être la cible des défenseurs de la concurrence libre et non faussée. Pourtant, la plainte déposée en 2012 par l'Union nationale des propriétaires (UNPI), association de défense des propriétaires immobiliers, auprès de la Direction générale de la concurrence pour « concurrence déloyale » pratiquée par le secteur social vis-à-vis du soutien



de l'Etat au logement public français invite à rester vigilant : combattre l'instrumentalisation du droit européen devra figurer parmi les axes de bataille des nouveaux parlementaires qui siégeront à l'issue du scrutin du 26 mai.

Les futurs parlementaires européens devront donc tout faire pour sauvegarder le modèle généraliste de logement social face aux tentatives de promotion d'un modèle résiduel. L'exemple des Pays-Bas est en ce sens particulièrement parlant puisque la CNL considère la décision de la Commission n°642/2009 imposant un plafond maximum d'accès aux corporations néerlandaises comme une grave atteinte à la mixité sociale. En qualifiant l'attribution de logements du parc social néerlandais à des publics aux revenus aisés comme « une erreur manifeste du service d'intérêt général du logement social », la Commission a ouvert une brèche qu'il faudra rapidement refermer. Pour la CNL, le risque de voir les mêmes restrictions se répercuter sur différents modèles ouverts de logement social va au-delà des missions de l'UE. Le respect du mode d'organisation et de développement du parc social dans chaque Etat membre est nécessaire pour assurer le respect des législations nationales et leur héritage social.

En tant qu'association de consommateurs, la CNL invite également les candidats à défendre le principe d'une consommation durable et respectueuse de l'environnement. Impactant directement les consommateurs, la législation sur le glyphosate doit être modifiée et l'utilisation de ce produit reconnu

comme nocif pour la santé doit être interdite sur l'ensemble de l'Union européenne. La CNL invite aussi les futurs parlementaires européens à renforcer la législation sur l'encadrement des produits phytosanitaires ainsi que sur les différents produits contenant une dose dangereuse pour la santé de molécules qualifiées de « perturbateurs endocriniens ». Sur le secteur énergétique, la CNL invite les futurs eurodéputés à promouvoir une législation européenne qui respecte les droits des consommateurs : le droit à l'information mais aussi à une évolution soutenable des prix de l'énergie prenant en compte les revenus des consommateurs. Les nombreuses directives qui dérèglementent ce secteur se sont avérées profitables aux opérateurs ainsi qu'aux distributeurs mais sans effets durables pour les consommateurs européens. Une vaste étude des besoins énergétiques et une réflexion sur les différentes manières d'y répondre est aujourd'hui indispensable pour mener un état des lieux de l'évolution de la législation européenne.



DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT, LA CNL DEMANDE AUX CANDIDATS :

- ◆ De défendre et promouvoir le **modèle généraliste du logement social** contre les tentatives de la commission pour imposer la « résidualisation » du secteur.
- ◆ De défendre le logement social comme le **secteur répondant aux règles du SIEG** avec des règles spécifiques (attribution, gestion, soutien de l'Etat, etc.).
- ◆ De soutenir toutes les propositions visant à **réduire les coûts du logement** et à **réguler les prix des loyers** pour une Europe de progrès social.
- ◆ De développer les **subventions destinées à la réhabilitation énergétique** des logements afin de réduire la facture des consommateurs.
- ◆ De renforcer les règles et mécanismes visant à **lutter au niveau européen contre l'économie souterraine du logement et les marchands de sommeil** afin de faire respecter les droits humains.

DANS LE SECTEUR DE LA CONSOMMATION, LA CNL DEMANDE AUX CANDIDATS :

- ◆ D'agir pour faire **interdire le glyphosate** au titre de substance dangereuse pour la santé des consommateurs.
- ◆ De renforcer la législation sur l'**encadrement des produits phytosanitaires** ainsi que sur les différents produits contenant une dose dangereuse pour la santé de molécules qualifiées de « perturbateurs endocriniens ».
- ◆ De revenir sur les **dispositions qui dérèglementent les marchés de l'énergie** impactant les consommateurs.
- ◆ De réaliser une vaste **étude des besoins énergétiques** et des différentes manières d'y répondre au niveau européen.



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

Association nationale agréée de consommateurs,
de jeunesse et d'éducation populaire

8 rue Mériel - BP 119 - 93100 MONTREUIL

Tél. : 01 48 57 04 64 - Fax : 01 48 57 28 16

Email : cni@lacnl.com - Internet : www.lacnl.com